

## ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Réf. : 2023.043**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de M. NEWMAN Romain, demeurant à 5 Rue de la Colonne 62200 BOULOGNE SUR MER, concernant l'autorisation de vente de produits de la mer devant la mairie de WARHEM tous les **jeudis matin de 8 h 30 à 12 h 30** ;

### ARRETE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie côté école maternelle afin d'y installer son camion pour y exercer son activité de commerce ambulancier tous les **jeudis de 8 h 30 à 12 h 30** à compter du 4 Mai 2023 pour 1 an, renouvelable par demande écrite avant la fin de validité.

**Article 2** : Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

**Article 3** : La présente autorisation ne dispense pas le permissionnaire de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

**Article 4** : Afin d'assurer la sécurité des piétons l'accès à tous véhicules sera interdit le Jeudi matin de 8 h 30 à 13 h 00 devant la Mairie 1 Place Henri Vandaele.

**Article 5** : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par le pétitionnaire des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur NEWMAN Romain, 5 Rue de la Colonne 62200 BOULOGNE SUR MER
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Warhem, le 27 Avril 2023

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE  
A DATER DU : **28 AVR. 2023**  
LE MAIRE

